

Faire la moitié du chemin lors du weekend de garde de l'enfant

Par ceruti, le 22/01/2012 à 20:34

Bonjour,

mon ami a une petite fille âgée de 2 ans et demie qui vit avec sa mère. Toutes deux habite à 270 km de notre domicile. Mon ami et son ex compagne se sont séparés quelques mois après la naissance de la petite. Pendant 2 ans, il a fait la route entièrement 1 weekend sur 2 pour avoir sa fille. Il passait le weekend chez ses parents qui habitent la même ville. Depuis quelques mois, la mère de la petite accepte que cette dernière vienne chez nous le weekend où son père doit l'avoir mais elle n'est pas d'accord pour faire la moitié du chemin. Est-elle dans son droit ? Mon ami a t'il le droit d'exiger qu'elle fasse la moitié du chemin ? Merci d'avance de votre réponse.

Par cocotte1003, le 23/01/2012 à 07:19

Bonjour, soit il y a un jugement et il faut appliquer les modalités définies par le juge, soit il n'y en a pas (ce qui semble etre le cas) et là, la maman n'est meme pas obligé de lui donner l'enfant. n général c'est le parent qui s'éloigne qui a les frais de trajet en charge et avec 270 km, le droit de visite risque d'etre de la totalité des petites vacances, la moitié des grandes, cordialment

Par ceruti, le 24/01/2012 à 22:59

bonsoir et merci de votre réponse.

pour l'instant il n'y a aucun jugement mais cela devrait être fait au cours du mois de février. dans ce cas là, c'est la maman de la petite qui s'est éloignée.

Par cocotte1003, le 25/01/2012 à 13:04

Bonjour, pour le moment tout le monde fait comme il veut puisqu'il n'y a pas de jugement, puisque la maman ne veut lu assurer les trajets,vous ne pouvez pas la contraindre, cela sera à signaler le jour de l'audience et demander au moins le partage des frais de trajet, cordialement

Par snoopy13, le 15/06/2012 à 15:27

Bonjour,

Mon fils a 6 ans, je suis séparée du papa depuis 5 ans.

Je vivais en Belgique et depuis février 2012 je suis venue vivre en Bretagne.

J'ai demander au papa de bien vouloir faire la moitié du trajet celui ci refuse sous prétexte que c'est mon choix d'être partie.

Seulement physiquement après 35H/semaine faire 7H de route pour les refaire le lendemain et travailler le surlendemain c'est dure .

Est ce qu un juge peut accepter la demande du père qui refuse la moitié du trajet.

Je tiens a vous faire part que ce n'est pas avec la pension alimentaire que le trajet est rentable vu qu'il me donne 50€ de pension alimentaire (il parai qu'il ne peux donner plus en touchant 1310€ il juge qu'avec mes 1250€ 2 adulte et son fils a charge j ai les moyen d'assumer) 200(aller retour plus hôtel a 75€ la nuit et je dois refaire ça 15 Jours plus tard)cela n'est que pour les vacances scolaire de mon fils.

Par cocotte1003, le 15/06/2012 à 15:44

bonjour avez vous un jugement qui définit la charge des frais de transport et la pension alimentairecordialement

Par **snoopy13**, le **15/06/2012** à **15:47**

Le jugement doit être rendu en septembre et mon fils doit aller du 7 juillet au 5 août chez son père et pour la pension alimentaire ça passe aussi en septembre .

Par **snoopy13**, le **15/06/2012** à **15:56**

Le jugement doit être rendu en septembre et mon fils doit aller du 7 juillet au 5 août chez son père et pour la pension alimentaire ça passe aussi en septembre .

Par cocotte1003, le 15/06/2012 à 16:00

en attendant le rendu du jugement, il n'y a pas de droit de visite obligatoire, soit le pere veut le rendreet vous etes d'accord, alors il fait les trajets, cordialement

Par martine, le 15/06/2012 à 23:38

Bonsoir, vous pouvez vous éviter les trajets longs et pénibles la sncf a un service d'accompagnement pour les enfants à partir de 4 ans.